

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars 2022

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 08 MARS 2022

QUORUM N° 1 :

DELIBERATION N°1

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le HUIT MARS

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS : Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Monsieur CUNEO, Madame PAPALEO, Madame DECUGIS, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Monsieur LIBESSART, Madame PORTUESE, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame COLLIN.

ABSENTS :

Monsieur Marc CIRCOSTA, Monsieur Xavier LAFAURE.

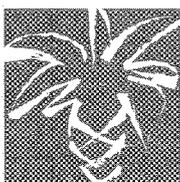
EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947, Monsieur THIEBAUD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Madame MONFORT (pouvoir à Monsieur Laurent CUNEO)
Madame VERDINO (pouvoir à Madame Sophie MANA)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Madame Marie-Hélène PARENT)
Monsieur MONPATE (pouvoir à Monsieur Laurent CUNEO)
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur François CORNILEAU)
Madame PRESTAT (pouvoir à Madame Sophie MANA)
Madame TROPINI (pouvoir à Madame Geneviève BURKI)
Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Martine AGOSTA)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur EYNARD-TOMATIS (pouvoir à Madame Marie-Laure COLLIN)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 01/03/2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Emilie PAPALEO

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 8 mars 2022

SOMMAIRE

AFFAIRE N°1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères les Palmiers – Débat d'Orientations Budgétaires 2022 – Budget principal et budgets annexes.....	2
---	---

(La séance est ouverte à 17 h 30, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, bonjour à tous. La séance est ouverte.

Je vais demander à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE : Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je vous propose de désigner Madame PAPALEO en tant que secrétaire de séance si elle accepte. S'il n'y a pas d'opposition, il en est ainsi décidé.

Cette séance porte sur le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 que nous avons été obligés de remettre la fois dernière. Et je donne la parole à Madame MANA.

AFFAIRE N°1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ville d'Hyères les Palmiers – Débat d'Orientations Budgétaires 2022 – Budget principal et budgets annexes.

Mme MANA : Monsieur le Maire merci, mes chers collègues, effectivement je reviens sur le rapport d'orientations budgétaires 2022 de la Ville. Ce rapport s'inscrit dans une conjoncture de très grande incertitude, encore plus qu'il y a une dizaine de jours lorsque nous nous sommes vus. Au niveau international, les événements en Ukraine vont se traduire par un ralentissement de l'activité économique, une forte accumulation d'épargne de précaution et par l'augmentation des prix de l'énergie et de nombreuses matières premières. La France sera touchée par ces évolutions inflationnistes au moment où elle se remet lentement de la pandémie. Au niveau communal au-delà des évolutions structurelles que lui confère désormais une DGF, Dotation Globale de Fonctionnement, stabilisée et une taxe d'habitation supprimée, nous tenterons d'utiliser la dotation de soutien à l'investissement local mise en place par le gouvernement.

De façon générale, ce budget s'inscrit dans un contexte d'incertitude qui impose une prudence budgétaire. Concernant les dépenses de fonctionnement 2022, elles devraient connaître une augmentation limitée à 3,3 % malgré une hausse de plus de 20 % des charges à caractère général liées au coût de l'énergie ; ce qui représente 2 670 000 euros.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles augmenteront de 1,9 % malgré une augmentation significative de la fiscalité locale due pour l'essentiel à l'augmentation nominale des bases votée en loi de finances pour compenser l'inflation. Au total, nous pouvons donc nous attendre à une baisse significative de l'épargne brute qui passera de 13,54 millions d'euros au compte administratif 2021 à environ 7,5 millions d'euros. Ces évolutions conduisent de nombreuses communes à augmenter leur

taux d'imposition ou à recourir à l'emprunt puisque ce sont les deux seuls leviers sur lesquels nous pouvons agir. Ce ne sera pas le cas pour la Ville d'Hyères puisque le résultat de fonctionnement reporté en 2022 représente environ 15 millions d'euros. Cela est nettement supérieur à celui de 2021 qui était d'environ 11,5 millions.

L'épargne antérieurement accumulée viendra compenser la baisse de l'épargne courante si bien que pour 2022, les taux d'imposition resteront inchangés et qu'aucun emprunt ne sera contracté. Nous noterons d'ailleurs que l'encours de la dette restera très faible avec une capacité de désendettement exceptionnel de 1,56 année.

Cette situation extrêmement saine permet de financer de nombreux investissements, qui relèvent de compétences directement communales. Je vous laisse redécouvrir la liste des investissements qui représentent un total de 28,4 millions d'euros :

- travaux sur les bâtiments administratifs et scolaires, l'amélioration, la rénovation énergétique ;
- remplacement des chaudières (500 000 €) ;
- création du réfectoire à l'école de l'Almanarre (200 000 €) ;
- travaux du club house au stade Véran ;
- installation d'ombrières photovoltaïques ;
- mise en accessibilité des bâtiments ;
- travaux de rénovation du gymnase des Rougières ;
- mise en conformité du Château d'Eau du Levant ;
- création de la maison France Services au Val des Rougières ;
- aménagement d'un logement de fonction pour le médecin sur l'île de Port-Cros.

Au travers de l'antenne TPM, financée par la commune à travers l'attribution de compensation d'investissement pour 6,62 millions d'euros, je vous présente le détail du programme d'investissement.

- avenue De Gaulle,
- avenue Gambetta
- avenue des Iles d'Or
- rue de l'Hippodrome
- rue Claude Durand

- boulevard Auriol
- boulevard Mistral
- boulevard Chateaubriand
- mur de soutènement sur l'avenue Marie des Lions
- aménagement de l'avenue de Toulon
- place du Bouchon à l'Ayguade
- place du jeux de boules à La Capte
- avenue Jean Natte sud
- maîtrise d'œuvre pour la requalification de la fontaine Godillot
- étude pour la requalification de la rue des Capucines
- requalification de la grotte des Fées à Costebelle
- équipements publics de la vieille Ville.

Cela concerne des opérations d'intérêts métropolitains financées directement sur le budget de la métropole :

- le trait de côte du Ceinturon ;
- le SeaLine (conduite sous marine en eau potable pour Porquerolles)
- le pôle d'échange multimodal ;
- l'accès de la zone du Roubaud ;
- l'aménagement des cours d'eau ;
- le réaménagement de la route de l'Almanarre ;
- la protection du Tombolo Ouest et Route du Sel ;
- l'aménagement de l'accès des abords de la gare maritime de La Tour Fondue ;
- la voie douce de découverte dans le Salin des Pesquiers ;
- le barreau routier de la zone Saint-Martin.

Il est à noter l'investissement régional à Hyères au niveau du lycée Golf Hôtel pour une somme d'environ 50 millions d'euros.

En conclusion, l'horizon est dégagé. Le budget est positif et il sera proposé avec un maintien des taux d'imposition, aucun emprunt nouveau, un niveau d'endettement très bas, une maîtrise des dépenses de fonctionnement, un autofinancement total, des investissements maintenus à un niveau élevé et le maintien d'une épargne importante.

Je me propose désormais de vous parler du rapport d'orientation des budgets annexes concernant les ports.

Fin 2021, l'effectif total des 5 ports représente 44 agents permanents complétés de saisonniers qui représentent l'équivalent de 57 mois en 2021. Le personnel administratif et technique de la Ville impacte les budgets des ports au travers de la refacturation qui représente environ 518 000 €.

Pour 2022, les budgets annexes sont construits sur une activité normale avec une stabilité des tarifs. Je vous rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taxes d'amarrage et aucune exonération que nous avons pu faire pour les terrasses et autres. En dépenses, on notera une augmentation des prix de l'énergie et les matières premières qui impacteront divers marchés et le démarrage de différentes opérations selon les ports.

Concernant le port Saint-Pierre, les recettes d'exploitation seront estimées, pour 2022, à 10,6 millions d'euros. Elles concernent essentiellement des taxes d'amarrage, la vente de carburant, la manutention.

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 10,2 millions d'euros :

- l'achat de carburant représente environ 2 000 000 € ;
- les charges de personnel ;
- la première tranche des travaux du dragage bassin numéro 3.

Pour 2022, l'inscription au titre de l'équipement pour Saint-Pierre sera de 914 000 €. Cela comprend l'amélioration de l'accueil portuaire à travers la modernisation des infrastructures, une amélioration de la sécurité portuaire, du plan d'eau et de l'environnement ainsi qu'une modernisation des services.

Concernant le port de La Capte, les recettes d'exploitation sont estimées à 398 000 € et les dépenses d'exploitation à 291 000 €. On traduira un virement à la section d'investissement à 107 000 €.

Les projets 2022 sont une inscription au titre de l'équipement de 1,1 million d'euros complétés des reports de gestion 2021 de 19 000 €. Cela concerne essentiellement les travaux de modification de la digue que nous avons votés au Conseil municipal en décembre 2021. Cet équipement sera financé par l'autofinancement et par un emprunt d'environ 927 000 €.

Concernant le port de l'Aiguade, compte tenu de l'attribution de 20 postes en contrat longue durée, les recettes d'exploitation sont estimées à 663 000 €. Les dépenses d'exploitation sont estimées à 432 000 € de dépenses réelles, complétées de 219 000 € de dotation aux amortissements. Le virement à la section est calculé à 12 000 € du fait de la prise en charge de la totalité du dragage en section d'exploitation.

En investissement, le remboursement de la dette s'élève à 19 000 €. La somme de 216 000 € sera portée au budget primitif au titre de l'équipement avec le report de gestion 2021 de 68 000 €.

Les projets 2022 porteront sur l'amélioration de la sécurité portuaire avec la réhabilitation des pontons et le remplacement des mouillages.

Pour le port Auguier, les recettes d'exploitation sont estimées à 293 000 €. Les dépenses d'exploitation sont évaluées à 175 000 € de dépenses réelles et complétées de 216 000 € de dotation aux amortissements.

Pour les projets 2022 au titre de l'équipement, l'inscription est de 84 000 € pour le remplacement des mouillages et l'amélioration de la sécurité portuaire. Ces investissements sont entièrement autofinancés.

Concernant le port du Niel, l'année 2022 est la première année d'exploitation par la Ville. Les recettes d'exploitation seront composées de plus de 85 % par les droits de quais. Nous nous voulons prudents et nous les estimons à 214 000 €.

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 145 000 € de dépenses réelles, complétées de 65 000 € de dotation aux amortissements.

En projet 2022, l'inscription au titre de l'équipement sera de 69 000 € pour le remplacement des mouillages et l'amélioration de la sécurité portuaire. Tout ceci sera entièrement autofinancé.

Enfin, le budget annexe des cimetières représente en section de fonctionnement, un total de dépenses réelles de 233 150 €, et en dépenses de fonctionnement 652 773 €. Les recettes sont estimées en réel de fonctionnement à 332 773 € pour un total recettes de 652 773 €. Concernant la section d'investissement, les dépenses réelles d'investissement seront de 208 735 € et les recettes réelles d'investissement de 109 112 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Qui demande la parole ? Madame BURKI ?

Mme BURKI : Après lecture de vos documents budgétaires, nous pouvons partager un point d'accord en ce qui concerne le budget de fonctionnement : bien maîtrisé. C'est évidemment une priorité et un gage de bonne gestion que nous savons reconnaître. Nous avons bien pris acte de certaines évolutions importantes des charges à caractère général comme plus 53 % pour les achats de fluide, de combustibles et d'électricité. Il nous semble même que cette augmentation sera

probablement insuffisante dans la mesure où le prix de l'électricité n'est pas plafonné pour les entreprises et les collectivités territoriales comme vous l'avez fait remarquer précédemment, contrairement aux particuliers. Cette évolution très défavorable du contexte géopolitique actuel va s'ajouter aux tensions déjà observées sur le prix des énergies. Ces tensions sont essentiellement dues au contexte de reprise économique post-Covid. Concernant les charges de personnel, nous voyons qu'elles augmentent de 0,4 points ce qui signifie que vous ne remplacerez pas les 22 départs en retraite du personnel. Nous notons également dans la répartition des effectifs par filière que les effectifs de la filière sportive évoluent de 29 à 37 postes, soit une hausse de près de 25 %. Pourriez-vous nous en donner la raison ?

M. LE MAIRE : J'y ai déjà répondu.

Mme BURKI : Vous ne m'avez pas répondu, nous ne nous étions pas exprimés. Concernant votre politique d'investissement depuis plusieurs années, vous avez privilégié des projets déraisonnables et très coûteux dont, pour certains, la tenue dans le temps interroge.

Mais le fait marquant est que ces investissements ont été réalisés au détriment des fondamentaux de notre ville, impulsés par Monsieur Léopold RITONDALE dans les années 1980, pour améliorer l'image et l'attractivité d'Hyères.

Que dire en effet des investissements en matière de propreté, de l'état des routes communales et de la sécurité qui visiblement ne sont plus les priorités ? Les Hyérois et les CIL s'en plaignent et vous demandent régulièrement des améliorations sur ces éléments indispensables à notre qualité de vie.

Malheureusement ces demandes ne trouvent pas de concrétisation sur le terrain. On ne va pas refaire l'Histoire car mon propos est résolument tourné vers l'avenir. Dans cet esprit, il faut impérativement axer les efforts de notre collectivité sur les économies d'énergie à venir. Cela fait plusieurs fois qu'en conseil municipal, nous vous proposons un grand plan d'investissement avec la mise en place par exemple de capteurs solaires sur toutes les surfaces de toiture des bâtiments communaux ce qui, dans une ville où le soleil brille près de 300 jours par an, ne devrait pas être une aberration.

Si, dans votre débat d'orientations budgétaires, nous notons quelques aménagements de ce type sur la piscine ou le gymnase des Rougières, cela n'a rien à voir avec un plan ambitieux de transition énergétique. Il en est de même pour le renouvellement du parc auto de la ville qui devra être électrifié à chaque fois que cela est possible. L'éclairage public devrait être mieux régulé par des capteurs de présence pour diminuer la consommation des lampadaires tout en assurant un bon ressenti en termes de sécurité pour les habitants.

Il aurait fallu donner plus d'ampleur à cette mutation énergétique et profiter davantage des aides de l'État dans le cadre du plan France Relance, plan que vous n'avez pas assez sollicité selon nous.

Nous pensons que tous ces plans d'investissements auraient été d'excellents leviers pour alléger la facture énergétique de la commune dans les années à venir. Ce plan est tout à fait envisageable Monsieur le Maire parce que nous sommes dans une situation financière favorable. D'une part parce que depuis de nombreuses années, le niveau d'endettement de la commune est très mesuré et d'autre part parce que nous pourrions recourir raisonnablement à des emprunts dans la mesure où les taux sont actuellement très bas, voire inférieurs à l'inflation.

Même si ce n'est pas le cas aujourd'hui, la présentation de vos documents budgétaires, ainsi que vos déclarations dans la presse, nous laissent à penser que l'augmentation des taux de la taxe foncière, dans les années à venir, sera pour vous la seule variable d'ajustement depuis la disparition de la taxe d'habitation pour compenser la hausse du prix de l'énergie.

Notre approche éco-responsable et financièrement envisageable est différente car elle permet de ne pas faire supporter à nos concitoyens une énième et indigeste augmentation de la fiscalité. Pour nous, les investissements d'aujourd'hui devraient permettre de réduire les dépenses de demain.

Mon intervention devait être faite lors du précédent conseil par mon collègue Éric MARTIN que vous n'avez pas voulu écouter. J'intervenais à sa place.

M. LE MAIRE : Cela vous a donné la possibilité de vous exprimer Madame.

M. MASSUCO : Deux mots d'observations : nous reprendrons pour dit ce que nous avons indiqué lors du précédent conseil. Deuxième observation, je dois vous dire que j'ai entendu avec attention ce qui vient d'être dit.

Le débat d'orientations budgétaires, je vous ai dit ce que j'en pensais, c'est-à-dire que je ne comprends pas la philosophie du débat d'orientations budgétaires puisqu'il vient très peu de temps avant le budget qui sera voté.

Cependant, il est vrai que ce report aurait dû permettre, en temps de crise avec la crise que nous connaissons, de revoir toute la partie relative à la transition énergétique et je suis chagriné du fait que cette transition énergétique ne soit pas évoquée dans le débat d'orientations budgétaires. Voilà ce que je voulais signaler.

Mme MANA : Je comprends tout à fait vos propos et je les partage pour la transition énergétique. Cependant, je trouve cela décevant car comme vous le savez nous avons des réunions, des commissions en amont, notamment une commission Finances que je préside avec Monsieur le Maire, et si vous aviez été présent, nous aurions peut-être pu parler cela. Cela aurait peut-être aidé pour la suite.

M. MASSUCO : Je ne suis pas dans la commission Finances, sauf erreur de ma part. Il n'y a rien de décevant, il n'y a pas à en parler par la suite me semble-t-il. Je crois, mais je le dis avec grande honnêteté, avoir fait preuve d'honnêteté quand j'ai fait mon intervention la fois dernière.

J'aurais pu être plus malhonnête. J'aurais pu laisser voter et demander l'annulation parce que dans ce cas-là cela aurait été imparable. Mais l'intervention avait été faite et aujourd'hui je dis que ce n'est pas une question de présence. Je ne suis pas dans la commission des Finances.

M. LE MAIRE : Pas d'autres interventions ? Quelques mots de réponses sur la date du ROB d'abord. Nous ne la fixons pas. Il faudra demander à l'État de permettre un débat d'orientations budgétaires en amont. Le débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Par conséquent, un mois avant me paraît raisonnable. Toutefois, si cela était trop anticipé, cela aurait présenté deux inconvénients. Il y aurait des modifications trop fortes entre le rapport d'orientations budgétaires et le budget, ce qui n'est pas une bonne chose. D'autre part, nous aurions été très en amont du vote du budget, si bien que nous n'aurions pas eu connaissance d'un ensemble de variables, notamment le vote du taux de revalorisation des bases fiscales etc. Le délai de deux mois avant le vote du budget me semble être une période convenable, même si vous pouvez éventuellement souhaiter davantage de temps.

Sur l'intervention de Madame BURKI ou de Monsieur MARTIN, bien que les propos soient semblables, vous dites qu'on a pratiqué des investissements déraisonnables et coûteux. Laissons les Hyérois juges, Madame BURKI.

Déraisonnables et coûteux c'est par exemple la promenade en bord de mer, déraisonnable et coûteuse. Nous demanderons aux milliers de personnes qui la pratiquent et qui la plébiscitent s'ils sont d'accord avec vous. C'est par exemple le musée de la Banque : 12 500 personnes, c'est à dire qu'on va être au-dessus de la plupart des musées régionaux la première année d'ouverture et c'est un plébiscite quotidien. Déraisonnable et coûteux c'est la place Clémenceau. Pour avoir habité place Clémenceau, et je pense que d'autres personnes ici en font l'expérience, le monde a changé. Et je me réjouis que désormais les trois kiosques soient pourvus et quand on voit l'attractivité de l'un d'entre eux, on se dit que c'est mieux que le désert qui précédait. Déraisonnable et coûteux : Décugis. Il me semble que cette voie douce, qui va de la voie Olbia jusqu'à l'Ayguade, est relativement intéressante. Déraisonnables et coûteux sont les travaux qui ont été faits sur le port, la base nautique, le centre commercial du nautisme. Il me semble que cela a changé complètement l'image du port et que même s'il y a quelques difficultés de finitions sur le centre commercial du nautisme, c'est une réussite complète. Donc je ne sais pas où vous voyez la déraison et la prodigalité mais nous n'avons pas le même point de vue. En tout cas, j'ai vraiment l'impression que les Hyérois n'ont vraiment pas le même point de vue.

Vous dites que l'image et l'attractivité d'Hyères ont baissé depuis les glorieuses années de Léopold RITONDALE. Je ne me permettrai pas d'émettre de jugement en présence de sa descendance mais là encore, essayez de voir auprès des communes voisines ou dans l'ensemble de la région si l'attractivité d'Hyères n'a pas, en permanence, progressé. Je dis cela pour montrer qu'il y a une tendance lourde.

Enfin, d'autres indicateurs comme la taxe de séjour entre autres, pourraient démontrer exactement le contraire. Je pense également au taux de remplissage des commerces où il n'y quasiment plus de commerces vacants en centre-ville. Nous avons connu pire.

Vous dites que nous aurions pu, au lieu de tout cela, améliorer la propreté etc. qui n'est pas ce qu'elle devrait être. Ce ne sont pas exactement les mêmes commentaires que j'entends. J'entends des commentaires strictement opposés mais je voudrais vous indiquer que la propreté est une affaire de fonctionnement et non d'investissement, ce qui est un changement brutal.

Sur la transition énergétique, c'est un thème dont je conçois qu'il puisse être retenu mais dire que dans ce budget, rien n'est entamé... Nous avons décidé d'investir 1 000 000 € par an dans les économies d'énergie sur les bâtiments durant tout ce mandat. Cela commence cette année et cela me paraît significatif. Nous allons poser partout où cela sera possible des panneaux photovoltaïques.

Pour autant, je voudrais vraiment dissiper l'idée auprès des Hyérois qu'on pourrait les mettre n'importe quand, n'importe où et sans difficulté. Je peux vous dire que cela fait deux ans que nous passons au laser l'ensemble des bâtiments communaux et que malheureusement pour des problèmes de structures ou des problèmes d'exposition, on a pratiquement dû renoncer partout.

Par exemple, on avait longtemps cru que l'école Excelsior pouvait être un lieu d'accueil, ce n'est pas possible. Quand on est confronté à la réalité des choses et des expertises on n'a pas un point de vue aussi définitif et on doit faire preuve de plus d'humilité.

Vous indiquez que j'avais signalé que désormais, en tout cas à l'avenir, la seule possibilité que nous aurions si d'aventure les évolutions défavorables se maintenaient en matière de coût de l'énergie, serait l'augmentation de la taxe foncière. Bien entendu, ainsi que l'augmentation des emprunts si nécessaire puisque nous avons réduit la dette de façon systématique au point que jamais dans l'histoire d'Hyères le ratio d'endettement de 1,56 année n'avait été atteint. Nous avons gagné en marge et nous pourrions le faire. Mais quand je dis que nous ne pourrions agir que par la taxe foncière, c'est parce qu'en matière fiscale c'est vrai. Vous dites : « Oui » mais vous donniez l'impression de le dénoncer.

La taxe d'habitation est fixe. Il est vrai que cela limite les possibilités d'intervention de la commune parce que cela conduira, si un jour nous devons toucher à la taxe foncière, à cibler uniquement une catégorie de la population.

Pour vous rassurer, j'ajoute que pour la première fois dans l'histoire d'Hyères, les taux d'imposition ont baissé depuis huit ans, ils ont baissé Madame. Les taux d'imposition ont baissé depuis huit ans, cela est factuel. Il suffit de prendre ceux de 2014 et de regarder ceux d'aujourd'hui. Ils ont baissé parce que nous avons, à deux

reprises pour 2 % puis pour 6,5 %, baissé les taux d'imposition, notamment la taxe foncière. Je n'y peux rien, c'est la réalité.

Il est vrai que nous avons, en début de mandat, augmenté de 4,8 % le taux d'imposition mais les baisses successives ont conduit à une baisse globale des taux d'imposition.

Cela ne s'était jamais produit. Il ne s'agit pas de dire que les autres se sont trompés mais de dire qu'en matière de fiscalité, jamais la situation n'a connu une évolution aussi positive. Voilà la réalité des chiffres que je vous oppose aux intuitions.

Je vais donc, s'il n'y a pas d'autre intervention, mettre aux voix le fait que vous prenez acte qu'a eu lieu le débat d'orientations budgétaires. Cela fait partie des curiosités de la réglementation. Je n'en suis pas responsable.

Il ne s'agit pas d'un vote pour le fond ou contre le fond, il s'agit d'un vote pour dire que nous avons évoqué l'orientation budgétaire. Je mets donc aux voix. Qui prend acte ? C'est mécanique, bête et méchant mais ce sont les textes, je n'y peux rien. Lorsque nous rendons la délibération nous devons inscrire « prend acte ».

ADOPTÉE PAR 43 VOIX

Je vous remercie, la séance est terminée.

(La séance est levée à 17 h 59.)



VILLE D'HYÈRES
LES PALMIERS



LE PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU :

08 MARS 2022

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

24 JUIN 2022

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,
Mme PAPALEO,
CMD**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that is partially obscured by the official seal.